



FONDS POUR LA
**CONSOLIDATION DE
LA PAIX** 



CENTRE POUR LA GOUVERNANCE
DÉMOCRATIQUE BURKINA FASO

Projet « Appui à la promotion, la protection des jeunes consolidateurs de paix et défenseurs des droits de la personne dans les régions du Sahel, du Nord et de l'Est »

Rapport provisoire

Etude cartographique des organisations de jeunes filles et garçons défenseurs des droits de la personne et/ou des femmes dans la région du Nord et des menaces qui pèsent sur leurs interventions

Novembre 2021

Table des matières

Table des matières	i
Sigles & abréviations	iii
Liste des tableaux et figures	4
Introduction	5
1. Contexte et justification	6
2. A propos des défenseurs des droits humains.....	6
2.1. Définition du terme "défenseur des droits humains".....	6
2.2. Actions des défenseurs des droits humains.....	7
3. Présentation de la zone d'étude (Région, Province, Commune).....	8
3.1. La commune de Ouahigouya	8
3.2. La commune de Thiou.....	8
3.3. La commune de Titao.....	9
2.1. La commune de Ouindigui	9
4. Méthodologie de l'étude	10
4.1. La zone d'étude et la population	10
4.2. La méthode d'échantillonnage	10
4.3. Equipe de collecte	10
4.4. Supervision du travail de terrain	10
4.5. Traitement, analyse des données et élaboration du rapport.....	11
5. Difficultés rencontrées lors de l'étude	11
6. Analyse des données de l'étude	11
6.1. Objectifs et résultats attendus de l'étude.....	11
6.2. Profil des enquêtées	12
6.2.1. Nombre d'organisations recensées.....	12
6.2.2. Domaines d'intervention des organisations.....	12
6.2.3. Objectifs poursuivis par les associations recensées.....	13
6.2.4. Actions menées par les associations recensées.....	14
6.3. Performances des associations recensées : Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces	15
6.3.1. Les forces des associations recensées	15
6.3.2. Faiblesse des associations.....	19
6.3.3. Menaces qui pèsent sur les organisations et sur leurs actions	20
6.3.4. Les opportunités que peuvent saisir les organisations.....	22
6.4. Recommandation.....	23

Conclusion	25
Annexes	26
1. Répartition des organisations par commune et leurs zones de couverture	27
2. Contacts des responsables des associations recensées	28
3. Existence de document de reconnaissance : récépissé	29
4. Existence de documents stratégiques: statut, règlement intérieur, manuel de procédure ...	30
5. Existence d’instances internes de prise de décisions	32
6. Existence d’un plan stratégique et d’un plan d’actions	33
7. Objectifs poursuivis et missions des associations recensées	35
8. Domaines d’intervention des associations répertoriées	38
9. Principales actions menées au cours des 4 dernières années	42

Sigles & abréviations

CNT : Conseil National de Transition du Burkina Faso

INSD : Institut national de la statistique et de la démographie

EMC : Enquête Multisectorielle Continue

EICVM : Enquête intégrale sur les conditions de vie des ménages

HRP : Plan de Réponse Humanitaire

RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitation

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

UNICEF : Fond des Nations Unies pour l'enfance

CEDEF : Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

Liste des tableaux et figures

Figure 1 : Domaines d'intervention des organisations	13
Figure 2 : Degré de reconnaissance des associations recensées	15
Figure 3 : Existence d'instances de gouvernance interne	16
Figure 4 : Existence de documents stratégiques	16
Figure 5 : Capacités personnelles des associations.....	17
Figure 6 : Existence de partenariat avec d'autres organisations	17
Figure 7 : Appui des partenaires techniques et financiers	18
Figure 8 : Année de financement des associations recensées	18

Introduction

Les droits humains sont garantis par le droit international, mais les défendre ainsi que ceux dont les droits ont été violés peut s'avérer une tâche dangereuse dans le monde entier.

Dans de nombreux pays, les autorités ne protègent pas les droits des citoyens, voire les remettent en cause. Les défenseurs des droits humains se mobilisent pacifiquement pour que soient respectés les droits de tous et de toutes : droit d'expression, droit à la santé ou à l'eau potable, droit de ne pas être torturé. Ils représentent une force entre les gens ordinaires et le pouvoir sans frein de l'État. Ils sont essentiels à la mise en place de processus et d'institutions démocratiques, à la lutte contre l'impunité, à la défense et au respect des droits humains.

Dans la lutte pour les droits fondamentaux, les défenseurs des droits humains se retrouvent en première ligne. Ils jouent un rôle vital puisqu'ils rappellent aux gouvernements qu'ils doivent honorer leurs promesses politiques, remplir leurs obligations légales et constitutionnelles, et protéger les droits de leurs citoyens. Mais ils paient souvent leur courage au prix fort : certains y laissent leur vie ou leur intégrité physique.

La Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus (ci-après la Déclaration des défenseurs des droits de l'homme), adoptée en décembre 1998 par l'Assemblée générale des Nations unies, fournit un cadre pour la protection des personnes qui agissent en faveur des droits humains. Ce texte représente une étape importante dans la reconnaissance du rôle essentiel des défenseurs des droits humains dans toute société.

Afin de renforcer l'efficacité de leurs actions sur le terrain, les défenseurs des droits humains notamment les jeunes filles et les jeunes garçons se sont organisés en associations qui œuvrent quotidiennement à la protection des droits des personnes de leurs communautés.

Le PNUD et ses partenaires que sont l'UNICEF et l'UNFPA qui reconnaissent le rôle essentiel des jeunes filles et jeunes garçons défenseurs des droits humains dans le combat mondial en faveur des droits de la personne ont initié ladite étude qui vise à recenser les organisations qui s'impliquent activement dans la réussite de la mission.

1. Contexte et justification

Selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) 2019, la population du Burkina Faso est estimée à 20 487 979 habitants. Les jeunes garçons et filles constituent la couche sociale la plus importante. En tant que fer de lance de la nation, cette jeunesse a toujours été au cœur des processus de changements politiques tels que l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014 et l'échec du putsch des 16 et 17 septembre 2015. Cela démontre à souhait l'intérêt des jeunes garçons et filles à participer activement aux débats d'intérêt national dans une perspective de contribuer au progrès social, économique et environnemental du Faso.

Cependant, il est à souligner que les jeunes garçons et filles sont à la fois acteurs et victimes dans la plupart des conflits/tensions. En effet, bien que débordant d'énergie et de solution pour le bien être de leur communauté, les jeunes garçons et filles sont absents dans les sphères de gouvernance au niveau local et national et se sentent marginalisés. Ce sont autant de facteurs de frustrations qui conduisent au manque de confiance aux institutions publiques et sociales. Tout ceci constitue des terrains fertiles qui alimentent les différents conflits/tensions, car poussant les jeunes à répondre par la violence aux situations conflictuelles auxquelles ils sont confrontés. La pauvreté et le manque d'opportunités économiques auxquelles ils sont confrontés facilite leur recrutement dans les groupes extrémistes violents. En plus de cela les jeunes filles et les femmes sont les premières victimes de ces conflits. Au-delà des risques liés à leur vie, elles subissent des abus sexuels et violences de tout genre dans leur localité et même dans les sites ou zones d'accueil.

Dans la perspective de contribuer à l'amélioration de leur situation en dépit des difficultés mentionnées, les jeunes filles et garçons réunis en association ou de manière individuelle, œuvrent quotidiennement pour la promotion et l'effectivité des droits humains et de la paix dans leur communauté.

Le contexte actuel du pays nécessite l'implication de tous les acteurs et surtout, les jeunes garçons et filles et les femmes au regard de la nature de leur impact et de leur influence dans la vie des communautés locales. Pour soutenir les efforts du gouvernement, le Système des Nations Unies a mis en place un certain nombre de projets notamment ceux financés par le PeaceBuilding Fund axés autour des initiatives de promotion des jeunes. C'est dans ce cadre que s'inscrit le Projet « **d'appui à la promotion, à la protection des jeunes consolidateurs de la paix et défenseurs des droits de la personne** » dans les Régions du Sahel, du Nord et de l'Est mis en œuvre par le PNUD, UNICEF et l'UNFPA qui vise à renforcer les associations des jeunes filles et jeunes garçons défenseurs des droits humains. La présente étude vise à contribuer à l'atteinte de cet objectif.

2. A propos des défenseurs des droits humains

2.1. Définition du terme "défenseur des droits humains"

L'expression « défenseur des droits humains » ou « défenseur des droits de l'homme » désigne toute personne qui, individuellement ou en association avec d'autres, œuvre à la promotion ou à la protection des droits de l'homme de manière pacifique. Les défenseurs des droits humains se reconnaissent avant tout à ce qu'ils font, et la meilleure façon d'expliquer cette expression est de présenter leurs actions.

2.2. Actions des défenseurs des droits humains

➤ Agir aux niveaux local, national

La majorité des défenseurs des droits de l'homme interrogés travaillent plus au niveau local que national, en vue de promouvoir le respect des droits humains dans leur propre communauté ou pays. Leurs principaux interlocuteurs sont alors les autorités locales chargées d'assurer le respect des droits de l'homme dans la commune ou la province ou l'ensemble du pays. Elles s'occupent essentiellement de problèmes locaux et nationaux, mais collaborent aussi et se réfèrent aux mécanismes régionaux et internationaux susceptibles de les aider à améliorer la situation des droits de l'homme dans leur communauté.

➤ Recueillir et diffuser des informations sur les violations des droits de l'homme

Les défenseurs des droits de l'homme enquêtent sur les violations, recueillent des informations et les communiquent. Elles peuvent, par exemple, mener des actions pour mobiliser le public et les principaux acteurs de la scène politique et judiciaire afin de s'assurer qu'une suite est donnée aux cas de violations décelés et qu'une réponse y est apportée.

➤ Aider les victimes de violations des droits de l'homme

L'essentiel de l'activité des défenseurs des droits de l'homme consiste à aider les personnes dont les droits ont été violés. En constatant les cas de violation et en les signalant, elles peuvent contribuer à y mettre un terme, à empêcher qu'ils ne se reproduisent. Certaines défenseurs des droits de l'homme offrent une assistance aux victimes en leur apportant des conseils en termes de procédures à suivre pour la résolution de leurs problèmes ou en les aidant à se réadapter.

➤ S'engager en faveur d'une meilleure gouvernance et d'une meilleure politique

Certaines défenseurs des droits de l'homme affirment mettre en œuvre des actions qui visent essentiellement à encourager les autorités locales et les leaders d'opinion à appliquer les principes des droits humains. D'autres insistent sur la bonne gouvernance en préconisant la démocratisation et la lutte contre la corruption et expliquant à la population comment voter et pourquoi il est important de participer aux élections.

➤ Contribuer à l'application des instruments relatifs aux droits de l'homme

Certaines défenseurs des droits de l'homme rencontrées disent apporter une contribution essentielle, en particulier par l'intermédiaire de leurs associations, à l'application concrète des instruments nationaux et internationaux relatifs aux droits de l'homme. Leurs associations aident à mettre sur pied des projets de logement et de soins de santé, et des activités rémunératrices viables en faveur de communautés pauvres et marginalisées comme les femmes et les jeunes mais également les orphelins et les personnes handicapées.

➤ Education et formation dans le domaine des droits de l'homme

Les défenseurs des droits de l'homme mènent d'autres types d'activités, à savoir l'éducation dans le domaine des droits de l'homme. Dans certains cas, ces activités d'éducation consistent

en une formation à l'application des normes relatives aux droits de l'homme dans le cadre de l'exercice d'une profession,

3. Présentation de la zone d'étude (Région, Province, Commune)

3.1. La commune de Ouahigouya

La commune Ouahigouya est une commune urbaine, le chef-lieu de la province du Yatenga de la région Nord du Burkina Faso. Elle est située sur la nationale n°02, axe reliant Ouagadougou à Mopti au Mali soit à 181 km de Ouagadougou et à 222 km de Mopti et à 57 km de la Frontière du Mali.

La commune de Ouahigouya est délimitée :

- au nord par les communes de Koumbri et de Barga
- au sud par Zogoré, Gourcy et Leba ;
- l'est par Namissiguima et Oula ;
- au nord-est par Namissiguima ;
- l'ouest par Tangaye et Thiou.

La commune de Ouahigouya est constituée de 2 entités spatiales que sont l'agglomération urbaine et les villages rattachés. Selon les résultats du RGPH de 2006, la commune de Ouahigouya comptait 125 030 habitants dont 51 877 personnes vivant en milieu rural (41,49%) et 73 153 habitants pour la ville (58,51%). La ville par son importance est l'une des cinq grandes villes du pays, regroupant 73 153 habitants lors du dernier recensement national de 2006.

3.2. La commune de Thiou

La commune rurale de Thiou est localisée dans la Région du Nord et dans la province du Yatenga. Elle est située au Nord-Ouest de Ouahigouya. Son chef-lieu, Thiou, est distant de Ouahigouya de 35km et de Ouagadougou de 225km. La commune de Thiou est limitrophe des provinces de Loroum et du Sourou et d'un pays voisin (Mali). Le terroir de la commune compte 32 villages et couvre une superficie totale de 1880 km².

La commune de Thiou est peuplée en majorité de Mossé qui représentent 45% de la population totale, suivi des Peulhs avec 35%. En plus, on y trouve des Dogons (11%) et des Kalmsés (9%).

Les principales religions pratiquées sont : l'islam (80%), le catholicisme (10%), le protestantisme (5%) et l'animisme (5%).

Cet état de fait se traduit sur le terrain par la présence dans la commune de près d'une centaine de moquées contre quatre (4) églises catholiques et six (6) églises protestantes.

Selon le RGPH de 2006, la population de la commune de Thiou est établie à 48 296 habitants soit 23 182 hommes (48%) et 25 114 femmes (52%) répartie dans 7 657 ménages. La population de Thiou vit essentiellement d'agriculture et d'élevage.

La commune de Thiou regorge d'une jeunesse dynamique qui constitue un atout non négligeable pour le développement de la commune. Malheureusement, la préoccupation majeure de cette couche sociale est le chômage.

3.3. La commune de Titao

La commune urbaine de Titao est située dans la province du Loroum. Cette province constitue une des quatre provinces de la région du Nord. La ville de Titao est à la fois chef-lieu de la commune et de la province du Loroum. La ville est située sur la route nationale N°23, sur l'axe Ouahigouya – Djibo, à 47 kilomètres au nord-est de Ouahigouya, chef-lieu de la région du Nord.

La commune de Titao est limitée :

- à l'est par les communes de Ouindigui (province du Loroum) et de Pobé-Mangao (province du Soum) ;
- à l'ouest par les communes de Koumbri, Barga et Namissiguima (situées dans la province du Yatenga) ;
- au nord par les communes de Banh et de Sollé (de la province du Loroum) et de Baraboulé (de la province du Soum) ;
- au sud par la commune de Séguénéga et une partie de la commune de Namissiguima (province du Yatenga).

La commune urbaine de Titao est constituée de la ville de Titao comportant sept secteurs et de quarante villages.

2.1. La commune de Ouindigui

La commune rurale de Ouindigui est localisée dans la région du Nord ; elle est située dans la partie sud de la province du Loroum. Elle est à 17 Km de Titao chef-lieu de la province et à 62 km de Ouahigouya, chef-lieu de la région.

La commune est limitée :

- au Nord et à l'Ouest par la commune de Titao (province du Loroum),
- au Sud par les communes de Séguénéga (Province du Yatenga) et de Rollo (Province du Bam), à l'Est par celle de Bourzanga (Province du Bam) et
- au Nord-Est par la commune de Pobé-Mangao (province du Soum).

La commune compte 19 villages et secteurs : Bouna, Dougouri-Ouidi, Doussaré, Hitté, Kobo, Kougoussoula, Koumna, Koumna-Koudgo, Nommo, Ouattigué, Ouindigui, Robolo, Rounga, Senouboula, Sirfou, Soranga, Tansombo, Tiffelé et Tollo.

Composée de 19 villages et secteurs, la commune de Ouindigui compte environ 28 278 habitants (RGPH 2006) avec un taux d'accroissement annuel moyen 1996-2006 de la population estimée à 2,16%.

4. Méthodologie de l'étude

Dans la conduite de cette étude, deux approches ont été utilisées pour la collecte de données sur le terrain. Il s'agit notamment de l'approche quantitative (sondage) (groupes de discussion et entretiens clés) et de l'approche qualitative.

4.1. La zone d'étude et la population

L'étude a couvert les quatre communes ciblées par le projet dans la région du Nord, à savoir les communes de Ouahigouya et de Thiou dans la province du Yatenga, les communes de Titao et de Ouindigui dans la province de Loroum. La population étudiée est constituée par les associations de jeunes femmes/filles défenseuses des droits de la personne et/ou droits des femmes.

4.2. La méthode d'échantillonnage

L'enquête a été conduite sur la base d'un recensement des associations de jeunes femmes/filles défenseuses des droits de la personne et/ou droits des femmes et des activistes œuvrant dans ledit domaine. Les responsables ou les représentants des organisations recensées sont ensuite interviewés afin de recueillir toutes les informations sur le fonctionnement de l'organisation, ses missions, les activités réalisées, les difficultés et les menaces rencontrés.

Les données sont collectées à l'aide d'une fiche administrée directement au représentant de l'organisation.

4.3. Equipe de collecte

La qualité d'une enquête dépend en grande partie du calibre de l'équipe chargée de la collecte des données sur le terrain. Ainsi, un accent particulier a été accordé au recrutement d'une équipe de personnes qualifiées et motivées. L'équipe était composée :

- d'enquêteurs ayant un niveau d'au moins de BEPC avec une facilité avec les langues des localités concernées et une capacité à s'entretenir avec les répondants de manière respectueuse. Les enquêteurs ont été choisis sur une base compétitive.
- des contrôleurs d'un niveau d'au moins de BEPC avec une expérience avérée en matière de conduite d'enquêtes et maîtrisant les zones étudiées ;
- des traducteurs qui ont été recrutés pour la traduction du questionnaire et la formation des enquêteurs et des contrôleurs sur le contenu des outils dans la langue locale qu'est le mooré.

4.4. Supervision du travail de terrain

La fonction principale des contrôleurs était d'assurer le contrôle de qualité lors de la collecte de données. Ils devaient assurer le contrôle de qualité en supervisant chaque aspect de la performance des agents enquêteurs. Pour ce faire, il devait être sur le terrain dans toutes les localités assignées à l'étude.

4.5. Traitement, analyse des données et élaboration du rapport

Après un apurement des données collectées, elles ont été traitées avec SPSS, logiciel statistique approprié. Les résultats issus de l'analyse ont été consignés dans le présent rapport.

5. Difficultés rencontrées lors de l'étude

➤ Situation d'insécurité

L'étude a été réalisée dans les conditions d'insécurité ; Ce qui a rendu difficile le processus de recrutement des enquêteurs qui hésitaient à séjourner dans les localités concernées. Aussi la situation d'insécurité a entraîné l'instauration d'un climat de méfiance au sein des populations. Ainsi, les personnes contactées pour le besoin de collecte se montraient très méfiants et il revenait à l'enquêteur d'user de tacts pour le rassurer. L'insécurité a également provoqué un déplacement massif des populations de certaines localités rendant difficile la sélection des enquêtés.

➤ Situation de COVID

La collecte de données s'est faite dans une condition sanitaire marquée par la pandémie de COVID 19 ; ainsi, les enquêteurs devaient conduire les entretiens en se préservant et en protégeant également les enquêtés de toute contamination

6. Analyse des données de l'étude

6.1. Objectifs et résultats attendus de l'étude

➤ Objectif général de l'étude

L'objectif général de l'étude cette étude est de cartographier des organisations de jeunes filles et garçons défenseurs des droits de la personne et/ou des femmes dans la région du Nord ainsi que les menaces qui pèsent sur leurs interventions.

➤ Objectifs spécifiques

De façon spécifique, il s'agit de :

- Répertorier les organisations de jeunes filles et garçons défenseurs des droits de la personne et/ou des femmes dans la région du Nord;
- Identifier les actions que mène chaque organisation de jeunes filles et garçons défenseurs des droits de la personne et/ou des femmes dans la région du Nord;
- Répertorier les différents acteurs qui collaborent avec organisations de jeunes filles et garçons défenseurs des droits de la personne et/ou des femmes dans la région du Nord;
- Déceler les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces de chaque organisation de jeunes filles et garçons défenseurs des droits de la personne et/ou des femmes dans la région du Nord ;
- Identifier les menaces qui pèsent sur leurs interventions ;
- Faire des recommandations pertinentes.

➤ Résultats attendus du Consultant

Au terme de la mission, les résultats attendus sont :

- Les organisations de jeunes filles et garçons défenseurs des droits de la personne et/ou des femmes la région du Nord sont répertoriées ;
- Les actions que mène chaque organisation de jeunes filles et garçons défenseurs des droits de la personne et/ou des femmes dans la région du Nord sont identifiées ;
- Les différents acteurs qui collaborent avec organisations de jeunes filles et garçons défenseurs des droits de la personne et/ou des femmes dans la région du Nord sont répertoriés ;
- Les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces de chaque organisation de jeunes filles et garçons défenseurs des droits de la personne et/ou des femmes dans la région du Nord sont décelées ;
- Les menaces qui pèsent sur leurs interventions sont identifiées ;
- Des recommandations pertinentes sont faites.

6.2. Profil des enquêtées

La population visée par l'étude est constituée d'organisations de jeunes filles/jeunes garçons ou d'activistes défenseurs des droits humains. Sur le terrain, aucun activiste n'a été identifié. C'est pourquoi la population enquêtée est seulement constituée d'associations.

6.2.1. Nombre d'organisations recensées

Le tableau ci-après donne une vue synoptique des organisations recensées dans les quatre (04) communes sous-études : Ouahigouya, Thiou, Titao et Ouindigui. Soit un total de trente un (31) organisations.

Commune	Nombre
Ouahigouya	19
Thiou	03
Titao	08
Ouindigui	02
Total	31

Source : CGD, enquête sur la cartographie 2021

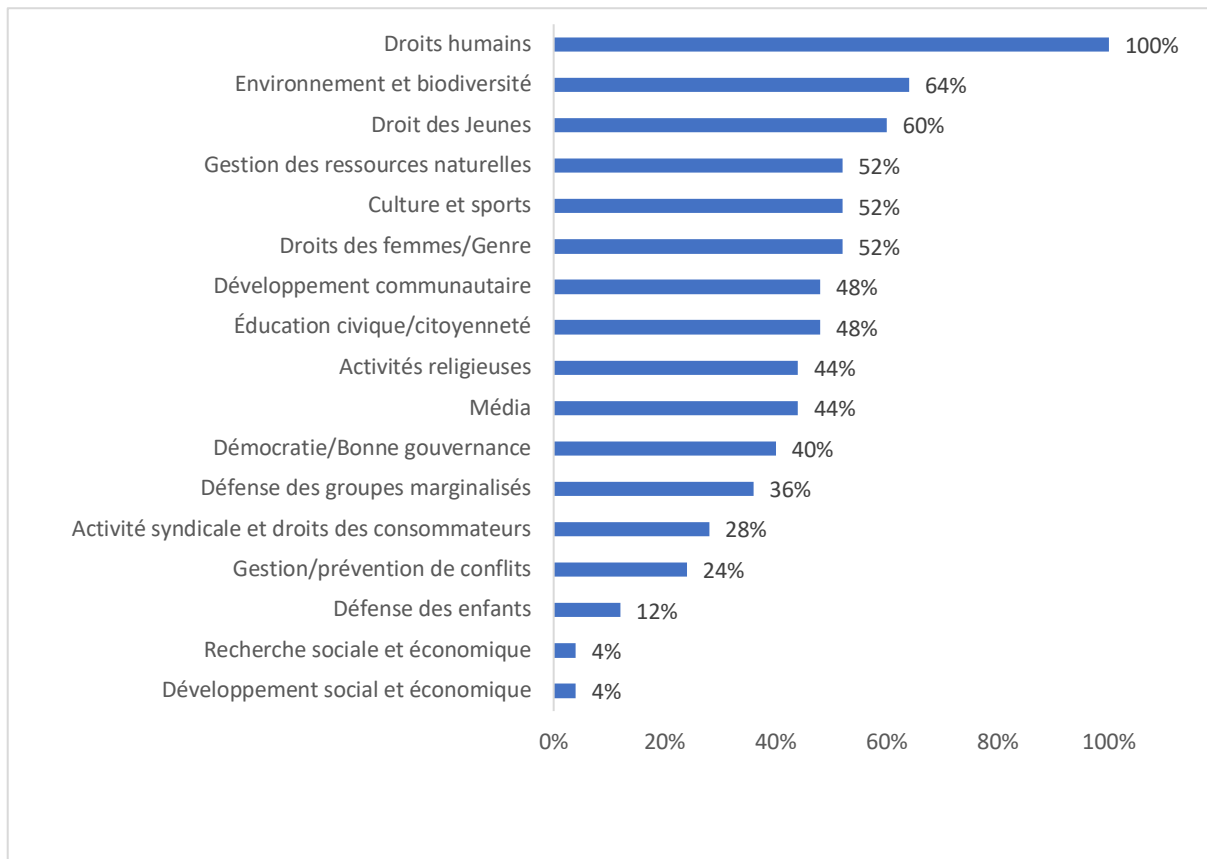
Le moins que l'on puisse affirmer est l'évidence de la corrélation entre le niveau d'urbanisation et le nombre d'association recensées. Ouahigouya comme commune urbaine compte plus de cinq (05) fois d'association que Ouindigui, une commune rurale.

6.2.2. Domaines d'intervention des organisations

Toutes les organisations répertoriées affirment travailler pour la promotion des droits humains (100%).

Parmi ces organisations, environ 60% et 52% travaillent spécifiquement respectivement sur les droits des jeunes et des femmes. La défense des enfants (12%), la recherche sociale et économique (04%) et le développement social et économique (04%) forment les points marginaux de leurs interventions.

Figure 1 : Domaines d'intervention des organisations



Source : CGD, enquête sur la cartographie 2021

6.2.3. Objectifs poursuivis par les associations recensées

Promouvoir le respect des droits humains dans leur propre communauté ou pays; Leurs principaux interlocuteurs sont alors les autorités locales chargées d'assurer le respect des droits de l'homme dans la province ou l'ensemble du pays

Recueillir et diffuser des informations sur les violations des droits de l'homme ; elles mènent des actions pour mobiliser le public et les principaux acteurs de la scène politique et judiciaire afin de s'assurer qu'une suite est donnée à leur travail d'enquête et qu'une réponse est apportée aux violations.

Soutenir les victimes de violations des droits de l'homme ; L'essentiel de l'activité des associations des défenseurs des droits de l'homme consiste à aider les personnes dont les droits ont été violés

Agir pour défendre le principe de responsabilité et mettre fin à l'impunité ; Certaines associations s'efforcent de défendre le principe de responsabilité en matière d'application des normes juridiques relatives aux droits de l'homme en exerçant une pression sur les autorités afin qu'elles s'acquittent des obligations internationales en matière de droits de l'homme qu'elles ont contractées en ratifiant des instruments internationaux.

S'engager en faveur d'une meilleure gouvernance et d'une meilleure politique : Certaines associations de défenseurs des droits humains essaient d'encourager le gouvernement et les autorités à respecter les principes de la bonne gouvernance, de la démocratie en luttant contre la corruption et l'abus de pouvoir. Elles s'exercent à accroître la participation électorale en et expliquant à la population comment voter et pourquoi il est important de participer aux élections.

Éducation et formation dans le domaine des droits de l'homme :

Parmi les associations des défenseurs des droits de l'homme ; certaines se donnent pour objectif d'éduquer les populations dans le domaine des droits de l'homme.

6.2.4. Actions menées par les associations recensées

Les défenseurs des droits humains se mobilisent pacifiquement pour que soient respectés les droits de tous et de toutes : droit d'expression, droit à la santé ou à l'eau potable, droit de ne pas être torturés. Ils portent également assistance aux victimes d'atteintes aux droits humains. Les principales actions que mènent les associations recensées sont :

- ✓ **Sensibilisations des populations sur les droits humains** : Les associations des défenseurs des droits humains tentent avec les moyens dont elles disposent d'informer les populations sur les droits humains à travers les émissions radiophoniques, les conférences publiques etc.
- ✓ **Renforcement des capacités** : En plus des campagnes de sensibilisation, les associations organisent au profit des populations des sessions de formations visant à renforcer leurs connaissances sur les droits humains et sur les thématiques rattachées comme les principes et les valeurs d'un Etat de Droits. Ces activités sont réalisées avec un accompagnement d'experts dans le domaine.
- ✓ **Actions de plaidoyer auprès des autorités** : Face à la discrimination que connaissent certaines couches sociales comme les femmes, les jeunes, les personnes vivant avec une handicap, les associations des défenseurs des droits humains tiennent des activités de plaidoyers auprès des autorités concernées en vue de les inciter à prendre des mesures pour une meilleure prise en compte de ces couches sociales.
- ✓ **Activités de dénonciation des cas de violation des droits humains** : Parmi les associations recensées, certaines font des dénonciations des cas de violation des droits humains constatés sur le terrain. Elles réalisent le plus souvent des enquêtes afin d'obtenir des éléments tangibles sur ces dits cas.

✓ **Assistance juridique** : Elle consiste à apporter assistance à une personne dont les droits ont été violés pour trouver des solutions à des problèmes juridiques. Cela se fait à travers des conseils juridiques ou un accompagnement par un expert de droit.

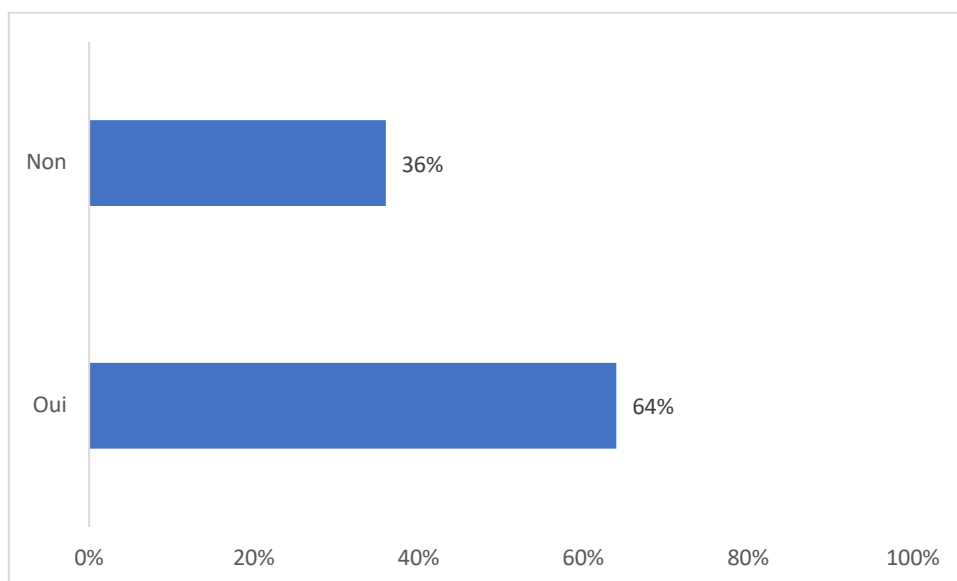
6.3. Performances des associations recensées : Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces

6.3.1. Les forces des associations recensées

1.1.1.1. Degré de reconnaissance des associations recensées

Les associations identifiées semblent disposées d'une bonne capacité en matière situation institutionnelle. En effet, il apparaît que la majeure partie des associations (64%) disposent d'un document de reconnaissance de l'autorité nationale qui peut être le récépissé de création. Ainsi, sur le plan institutionnel, elles sont nombreuses à disposer d'une légitimité d'actions dans le pays. Aussi, toutes les associations sont créées sous le statut d'organisation sans but lucratif ; ce qui leur procure une place légitime dans un processus de défense des droits humains au profit de toutes les populations.

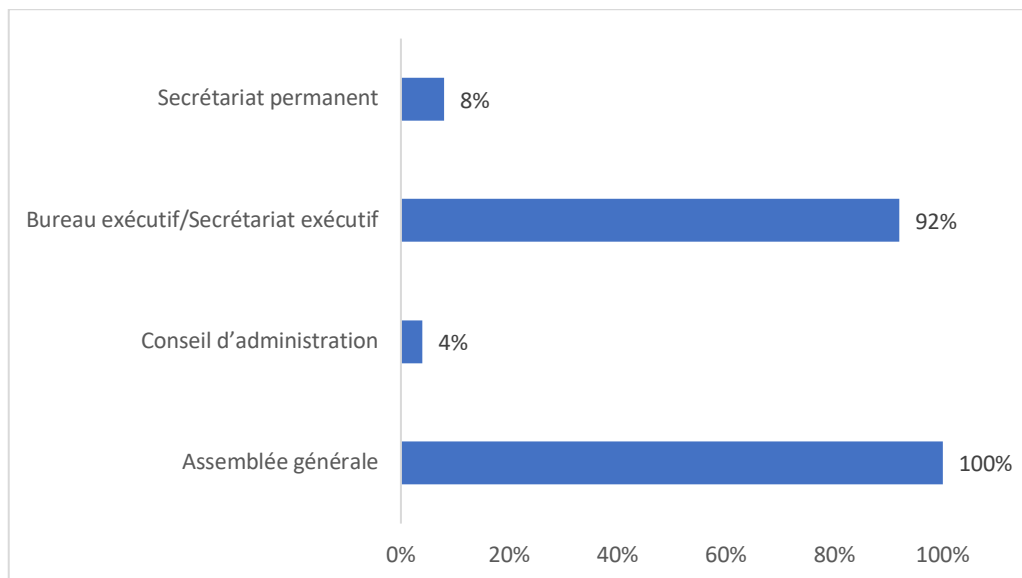
Figure 2 : Degré de reconnaissance des associations recensées



1.1.1.2. Existence d'instances de gouvernance interne

Quatre (04) organes de direction sont examinés dans les différentes associations à savoir l'assemblée générale, le conseil d'administration, le bureau/secrétariat exécutif et le secrétariat permanent. Les résultats montrent que toutes les associations disposent d'une assemblée nationale et 92% de bureau exécutif ou de secrétariat exécutif. Cependant, seulement respectivement 8% et 4% disposent d'un secrétariat permanent et d'un conseil d'administration. Ce qui leur confère à ces associations un cadre minimum de gouvernance interne.

Figure 3 : Existence d'instances de gouvernance interne

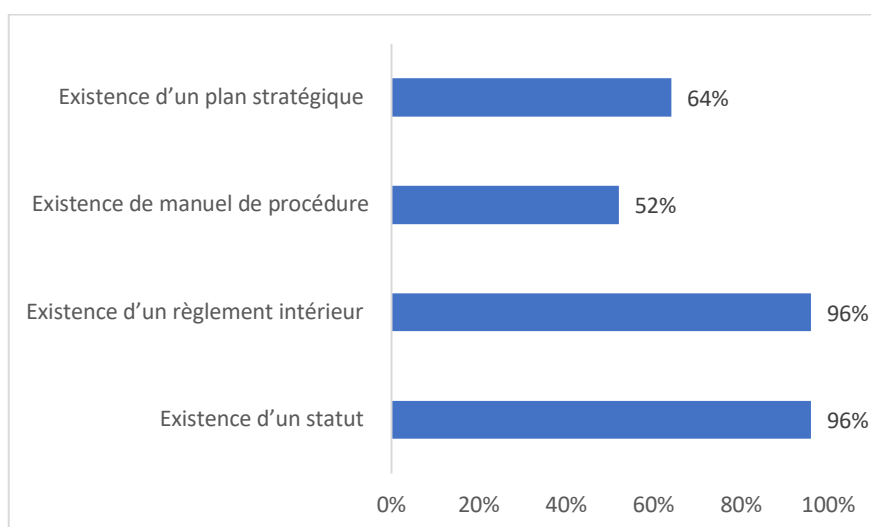


1.1.1.3. Existence de documents stratégiques

Aussi, les associations des proportions différentes disposent de documents statutaires comme les statuts (96%), le règlement intérieur (96%), le plan stratégique (64) et le manuel de procédure (52%).

Sur la base de l'existence de ces documents stratégiques, on pourrait dire que les associations répertoriées disposent d'une vision, de missions et d'objectifs poursuivis et ne naviguent donc pas à vue.

Figure 4 : Existence de documents stratégiques

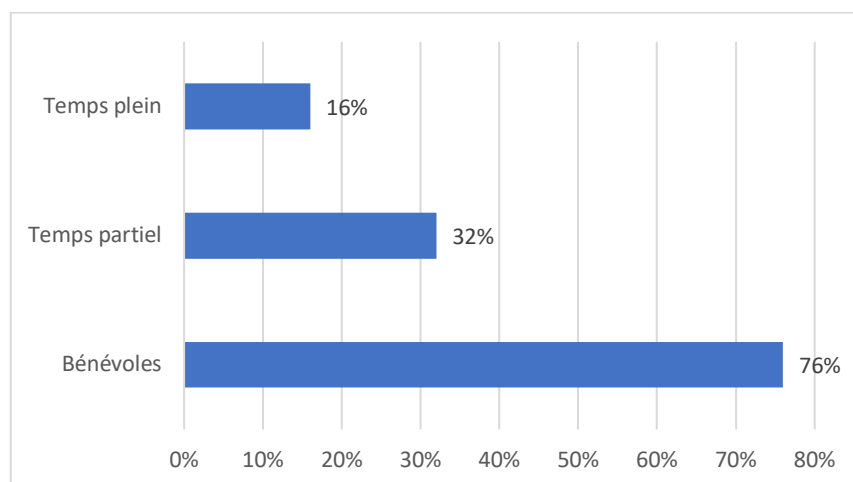


1.1.1.4. Capacités organisationnelles des associations recensées

Concernant les capacités organisationnelles des associations les résultats suivants sont notés :

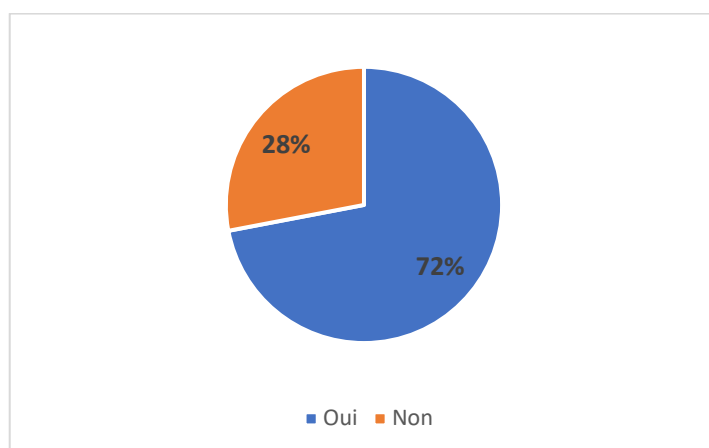
Les résultats montrent que les associations recensées disposent à des niveaux différents des ressources humaines composées de bénévoles, des salariés à temps partiel et ceux à temps plein. En effet, 76% des associations disent bénéficier de l'accompagnement des bénévoles et seulement respectivement 32% et 16% d'elles disent avoir des salariés à temps partiel et à temps plein.

Figure 5 : Capacités personnelles des associations



Dans la mise en œuvre de leurs activités, la majeure partie des associations recensées (72%) entretiennent de partenariat avec d'autres organisations sœurs ou avec des structures étatiques (Ministères en charge des droits humains, de la jeunesse), autorités locales (Gouvernorat, maire, ...).

Figure 6 : Existence de partenariat avec d'autres organisations

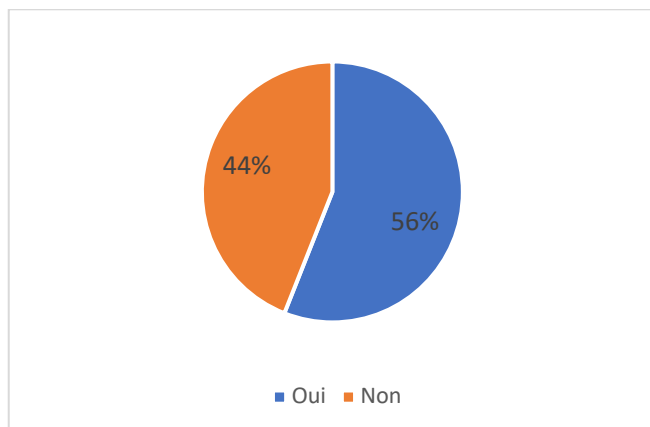


Selon la totalité des associations recensées, la **thématique du genre** est au centre de leur mandat même si elles reconnaissent qu'elles qui reconnaissent avoir beaucoup de mal à mobiliser les femmes dans ces activités de protection et de promotion des droits de l'Homme.

1.1.1.5. Capacités financières des associations recensées

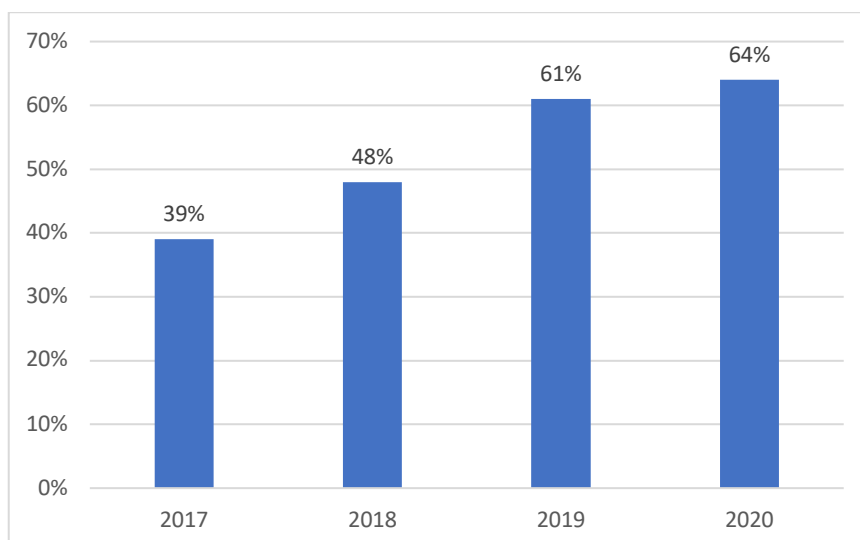
Un peu plus de la moitié des associations recensées (56%) affirment être appuyées par des partenaires techniques et financiers qui financent leurs activités depuis 2017. Ces financements vont de 5 millions à 35 millions environ.

Figure 7 : Appui des partenaires techniques et financiers



L'évaluation de la capacité a couvert les quatre dernières années que sont 2017, 2018, 2019 et 2020. En 2017, 39% des associations ont obtenu des financements, 48% en 2018, 61% en 2019 et 64% en 2020. Ces données montrent que certaines associations recensées requièrent un minimum de notoriété lui permettant d'obtenir la confiance des partenaires techniques et financiers

Figure 8 : Année de financement des associations recensées



6.3.2. Faiblesse des associations

6.3.2.1. Faible visibilité des organisations

Les associations recensées affirment manquer de visibilité sur les plateformes modernes notamment internet. Il s'agit des sites web, des pages Facebook etc. Ces canaux, quand ils sont utilisés, permettent à l'association de se faire connaître, d'informer les acteurs sur ses activités et ainsi accroître sa visibilité et sa notoriété. Ce manque de visibilité des associations est également présent entre le niveau national et local. En effet, très peu d'associations locales sont connues par les organisations nationales et surtout par les partenaires techniques et financières. C'est pourquoi, elles ont salué l'initiative de cette étude et remercie les commentateurs en espérant que les résultats seront exploités à sa juste valeur.

6.3.2.2. Faible efficacité des activités

les résultats des entretiens ont laissé percevoir un faible niveau de mises en œuvre des activités. En effet, la majeure partie des associations ont reconnu leur faible dynamisme pour plusieurs facteurs dont l'indisponibilité des premiers responsables et le manque de financement

6.3.2.3. Manque de ressources financières

Toutes les associations enquêtées ont mentionné le manque de ressources financières comme difficulté rencontrée dans la mise en œuvre de leurs activités. Aussi, l'analyse des sources de financement de ces organisations montre que leurs ressources financières proviennent essentiellement des bailleurs internationaux ; Ce qui les rend dépendantes financièrement et donc vulnérables. En plus de la vulnérabilité, la dépendance financière détourne les organisations de leur vision et de leurs missions qu'elles orientent en fonction des attentes des bailleurs extérieurs qui pourraient être différentes des leurs. Enfin, on peut constater qu'actuellement plusieurs associations plus de 30% ne disposent d'aucune subvention extérieure.

6.3.2.4. Manque de partenariats formels ou solides

la majeure partie des associations rencontrées affirment disposer de partenariat avec des associations sœurs, l'administration publique etc. Cependant, selon elles, ces partenariats restent informels, non institutionnalisés donc fragiles et dépendants des personnalités des acteurs en présence.

6.3.2.5. Faible capacité de collecte, d'analyse des données

Les associations consultées, dans leur majorité, affirment ne pas disposer de dispositifs de collecte, de traitement, d'analyse des informations/données. Ce qui ne les permet de suivre et d'évaluer les résultats de leurs actions afin de se valoriser auprès des partenaires techniques et financiers et des partenaires nationaux

6.3.2.6. Faible niveau de connaissance des textes/lois en matière de droits humains

Défendre et promouvoir les droits humains nécessitent une connaissance approfondie des textes et les lois aussi bien nationaux qu'internationaux qui les régissent. Or, les associations recensées dans leur majorité déplorent leur faible niveau de connaissance de ces textes et lois. Ce qui les rend vulnérables devant les autorités quand il s'agit de défendre les victimes de violation des droits humains. Aussi, ces associations à travers des sensibilisations, des formations et du plaidoyer restent superficielles dans la diffusion des messages parce qu'elles manquent souvent d'assurance.

6.3.2.7. Faible capacité d'appui juridique des victimes

Sur l'ensemble des associations interrogées, il y a une minorité qui justifie d'une réelle expérience dans l'aide juridique (conseil juridique, assistance judiciaire etc.) des victimes de violations des droits humains.

6.3.2.8. Absence de plateforme d'échanges et de dialogue dans le domaine qui soit fonctionnelle

Certaines associations déplorent l'absence de plateforme d'échanges et de dialogue fonctionnelle en matière de droits humains et estiment qu'elle pourrait renforcer les organisations œuvrant dans ce domaine. Selon elles, les échanges pourraient permettre un partage d'expériences et de connaissances qui aideraient les associations à se renforcer, à coordonner et harmoniser leurs activités de plaidoyer pour plus d'efficacité.

6.3.3. Menaces qui pèsent sur les organisations et sur leurs actions

6.3.3.1. La stigmatisation et les campagnes de diffamation

La stigmatisation et les campagnes de diffamation sont couramment utilisées pour décrédibiliser les défenseurs des droits humains et affaiblir leur travail. Souvent, les autorités ou d'autres personnalités influentes font des déclarations destinées à salir la réputation des associations qui œuvrent en faveur des droits humains. Elles peuvent notamment les accuser publiquement de ne pas être patriotes, d'être corrompus, d'être des « agents de l'étranger », d'être animées d'une volonté de provoquer des problèmes ou de s'opposer aux valeurs nationales ou morales.

6.3.3.2. Les intimidations par les adversaires

Certains défenseurs des droits humains notamment les responsables des associations sont souvent menacés en ligne (SMS, WhatsApp, Messenger etc.) ou directement par des adversaires anonymes. L'objectif de ces adversaires est de discréditer les défenseurs de droits humains et de les intimider, y compris en leur envoyant des menaces de mort.

6.3.3.3. La mauvaise compréhension de leurs actions par les populations

Dans les communautés traditionnelles et conservatrices comme celles couvertes par l'étude, les associations des droits de la personne sont souvent mal perçues par les populations qui les voient comme des troubleurs de l'ordre établi, des "violeurs" des valeurs sociétales préétablies.

Cette mauvaise perception est encore plus prononcée quand il s'agit de défendre les droits des femmes léguées à des tâches ménagères par les valeurs traditionnelles. Ceci entrave l'efficacité de l'action des associations de défenseurs des droits humains sur le terrain

6.3.3.4. Le faible niveau de protection juridique des défenseurs de droits humains

Certaines associations recensées estiment qu'en Afrique en général et au Burkina Faso en particulier les défenseurs des droits humains ne sont pas suffisamment protégés sur le plan juridique malgré l'existence des textes internationaux pris dans ce sens. Selon elles, ces textes restent méconnus par les acteurs qui sont censés les appliquer. Ceci est renforcé par la corruption qui gangrène notre société et le non-respect des principes d'un Etat de droits.

6.3.3.5. La situation d'insécurité dans les zones étudiées

A l'instar des autres zones du Burkina Faso, la région du Nord en général et les communes étudiées en particulier connaissent une situation d'insécurité marquée par une montée des attaques terroristes entraînant des déplacements massifs des populations. Les défenseurs des droits humains se retrouvent donc dans l'incapacité d'exercer leurs missions et de surcroît constituent des cibles pour ces groupes armés qui les considèrent comme des personnes chargées de promouvoir des valeurs occidentales contraires à celles qu'ils prônent.

6.3.3.6. Le manque d'opportunités de financement

Les associations rencontrées ont également relevé le manque de financement comme une menace à l'exécution de leurs activités et à la survie même de l'organisation. Cette situation est due au fait que les associations manquent de sources de financement interne (faibles cotisations des membres) et se retrouvent très dépendantes des financements extérieurs.

6.3.3.7. L'immixtion de la politique dans le travail des défenseurs des droits humains

Certaines associations rencontrées ont indiqué que l'implication de certains membres des associations dans le jeu politique contribue à fragiliser la légitimité de la mission des défenseurs des droits humains en général. Selon ces dernières, un défenseur des droits humains impliqué en politique n'est plus perçu comme un acteur impartial et ainsi perd de sa légitimité. Elles ont ajouté que de nos jours, les associations des défenseurs des droits humains sont affaiblies à cause de la récupération/recrutement de certains de leurs membres par les acteurs politiques ; cela serait plus grave d'autant plus que le recrutement vise les membres les plus dynamiques

6.3.4. Les opportunités que peuvent saisir les organisations

6.3.4.1. L'existence textes régissant les droits humains et les défenseurs des droits humains

Au niveau international, les Etats se sont associés pour élaborer un certain nombre de conventions sur la question des droits de l'homme. Ces conventions établissent des normes relatives à la conduite des Etats et leur imposent certaines obligations à l'égard des individus. Les conventions internationales en matière de droits de l'homme ont incité les Etats à inscrire les normes qu'elles consacrent dans leurs constitutions et d'autres textes législatifs nationaux.

Au Burkina Faso, la protection des défenseurs des droits humains a été consacrée par la loi n° 039-2017/an portant protection des défenseurs des droits humains au Burkina Faso. Elle fixe les règles de protection des défenseurs des droits humains au Burkina Faso et détermine leurs responsabilités. Au sens de cette loi, est défenseur des droits humains, toute personne qui, individuellement ou en association avec d'autres, agit de manière non-violente pour la promotion, la protection et la réalisation d'un ou de plusieurs droits reconnus ou garantis par la Constitution, la Déclaration universelle des droits de l'Homme ou les conventions relatives aux droits humains ratifiées par le Burkina Faso. Selon l'article 6 de la loi, le défenseur des droits humains a, individuellement ou en association avec d'autres, conformément aux textes en vigueur, le droit :

- de rechercher, d'obtenir, de recevoir et de conserver des informations relatives aux droits humains ;
- de suivre et d'évaluer périodiquement la situation des droits humains ;
- de créer des associations ou de s'affilier à des institutions nationales et internationales œuvrant dans le domaine des droits humains ;
- de se réunir et de manifester pacifiquement ;
- d'offrir et de prêter une assistance juridique qualifiée ou tout autre conseil et appui pertinents pour la défense des droits humains ;
- de solliciter, de recevoir et d'utiliser des ressources licites pour la protection des droits humains.

Il est noté à l'article 7 que le défenseur des droits humains ne peut être arrêté ou poursuivi pour ses actions de défense de droits humains menées conformément aux textes en vigueur.

Ces instruments internationaux et nationaux offrent ainsi des voies pour la réparation des violations des droits de l'homme au niveau national; Bien qu'elle ne soit pas, en soi, un instrument juridiquement contraignant, elle énonce une série de principes et de droits fondés sur des normes relatives aux droits de l'homme consacrées dans d'autres instruments internationaux qui sont, eux, juridiquement contraignants - tels que le Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Qui plus est, le fait que l'Assemblée générale ait adopté la Déclaration par consensus signifie que les États se sont fermement engagés à l'appliquer. Des États envisagent de plus en plus d'intégrer la Déclaration à leur législation nationale.

6.3.4.2. Existence de plus en plus partenaires techniques et financiers

La question de la protection et de la défense des droits humains retient de plus en plus l'attention des acteurs internationaux entraînant de nouvelles opportunités de financement pour les associations de défenseurs des droits humains.

6.3.4.3. Existence parmi les autorités coutumières des personnes avisées sur la question des droits humains

Selon les associations rencontrées, il y a de plus en plus dans les structures traditionnelles, des personnes bien informées sur les principes des droits humains. Ces personnes constituent des alliés clés pour les associations de défenseurs de droits humains qui agissent dans les communautés locales encore contrôlées par les valeurs traditionnelles.

6.3.4.4. Accroissement des opportunités de renforcement de capacités:

Les associations estiment qu'il existe de plus en plus d'opportunités de formation au profit des défenseurs des droits organisés par des partenaires techniques et financiers qui s'intéressent davantage à la question. Aussi, les nouvelles technologies offrent des canaux modernes de formation. De même, l'internet constitue une opportunité de formation grâce aux informations et aux connaissances qui y sont véhiculées.

6.3.4.5. La participation citoyenne de plus en plus accrue

Le Burkina Faso a connu des événements notamment l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014 et la tentative et l'échec du coup d'Etat qui, selon certains représentants des associations, a impulsé chez la population surtout la jeunesse à être plus attentive et plus intéressée à la question de démocratie, d'Etat de droits, de droits humains. Ce qui permet de légitimer l'action des défenseurs des droits.

6.4. Recommandation

Au regard de la situation des associations des défenseurs des droits humains, les représentants rencontrés ont formulé les propositions suivantes :

- Sensibiliser les populations et les leaders d'opinion sur l'importance du travail qu'accomplissent les associations des défenseurs des droits humains afin qu'elles soient respectées dans leurs communautés
- Créer des cadres de concertation entre les associations des défenseurs des droits humains et les autorités pour permettre d'échanger sur des questions d'actualités, Ce qui pourrait renforcer la confiance entre les autorités et les associations de défenseurs de droits humains.
- Renforcer les capacités des associations de défenseurs de droits humains dans divers domaines comme la démocratie, l'Etat de droits, les droits humains, la participation citoyenne etc.

- Accompagner financièrement les associations des défenseurs des droits humains afin qu'elles puissent réaliser plus d'activités sur le terrain et être plus efficaces.
- Créer des mécanismes pour garantir la nomination des jeunes dans les postes de décision des structures locales, politiques, administratives etc.
- Renforcer les capacités des associations sur les techniques de montage des projets de promotion et de protection des droits humains
- Renforcer les capacités des associations sur les techniques de mobilisation des ressources

Conclusion

La cartographie des organisations en charge de la promotion et de la protection des droits spécifiques des jeunes et des femmes a permis de dresser une liste de trente une (31) associations au travers des communes de Ouahigouya, de Thiou, de Ouindigui et de Titao. Ces organisations sont dotées, pour la plupart, de documents stratégiques et réglementaires avec un mandat tout le moins indiqué. Certains obstacles comme le manque de moyens financiers, de logistiques et/ou de sérénité (insécurité) gangrènent les perspectives offertes par les opportunités : engagement des acteurs et leur légitimité, qualité de collaboration avec les administrations...et les motivations individuelles et collectives des membres. Ayant une claire vision de l'idéal recherchée (protection des droits humains), les acteurs ont formulé des recommandations qui pourraient les aider à atteindre leurs objectifs.

Un examen approfondi de cette cartographie permet de dégager l'esprit des « auteurs de l'entreprise citoyenne de promotion et de protection des droits des femmes et des jeunes » à savoir contribuer à leur propre épanouissement ; une grosse résonance de la pensée du Professeur Ki-Zerbo sur le développement : **on ne développe pas un pays, un pays se développe.**

Annexes

1. Répartition des organisations par commune et leurs zones de couverture

N°	Province	Commune	Nom de l'organisation	Zone de couverture
1.	Yatenga	Ouahigouya	Association village communautaire (AVC)	Territoire nationale
2.	Yatenga	Ouahigouya	Association des jeunes pour le bien être familiale	Nationale
3.	Yatenga	Ouahigouya	Association des femmes et filles de vie	Commune de Oula
4.	Yatenga	Ouahigouya	Association féminine pour le développement du Burkina Faso	Région du Nord
5.	Yatenga	Ouahigouya	Mouvement 226 citoyen	Région du Nord
6.	Yatenga	Ouahigouya	Mouvement Burkina Djigui	nationale
7.	Yatenga	Ouahigouya	Organisation Démocratique de la Jeunesse(ODJ)	Province du Yatenga
8.	Yatenga	Ouahigouya	AJD (Association des jeunes pour le développement)	Province du Yatenga
9.	Yatenga	Ouahigouya	Association des Enseignants Educateurs et Protecteurs (A2EP)	Région du nord
10.	Yatenga	Ouahigouya	Collectif contre l'impunité	Territoire nationale
11.	Yatenga	Ouahigouya	Conseil provincial des OSC	Ouahigouya
12.	Yatenga	Ouahigouya	Association Tegawende pour le développement	Région du Nord
13.	Yatenga	Ouahigouya	Association des bâtisseurs de demain	Commune de Ouahigouya
14.	Yatenga	Thiou	Association des Jeunes pour le Développement de Thiou	Commune de Thiou
15.	Yatenga	Thiou	Association TEELBA pour les enfants orphelins	Commune de Thiou
16.	Yatenga	Thiou	Coordination communale des femmes	Commune de Thiou
17.	Lorum	Ouindigui	Association Bang-Nzan	Commune de Ouindigui
18.	Lorum	Ouindigui	centre de prise en charge des orphelins et personnes vulnérables	Commune de Ouindigui
19.	Lorum	Titao	Association Mains Unies de Lorum	Commune de Titao
20.	Lorum	Titao	Association Action solidaire du Lorum	Commune de Titao
21.	Lorum	Titao	Association d'insertion et d'aide aux orphelins	Commune de Titao
22.	Lorum	Titao	Association des jeunes contre les Fléaux Sociaux au loroum	Commune de Titao
23.	Lorum	Titao	Association Horizon Espoir et Solidarité	Commune de Titao
24.	Lorum	Titao	Association des Jeunes éleveurs de Loroum	Commune de Titao
25.	Lorum	Titao	Association Song-Koamba de Loroum	Commune de Titao
26.	Yatenga	Ouahigouya	Association femme et développement (A.F.D)	Région du Nord
27.	Yatenga	Ouahigouya	Association le Berger	Nationale
28.	Yatenga	Ouahigouya	Cité sans discrimination	Région du Nord
29.	Yatenga	Ouahigouya	Association des personnes impactées des mines	Région du Nord
30.	Lorum	Titao	Atelier Théâtre Forum de Loroum	Province de Lorum
31.			Réseau des facilitateurs du Faso (ReFaso)	Province de Lorum
32.	Yatenga	Ouahigouya	Mouvement Burkinabè des Droits de l'Homme et des Peuples (MBDHP)	National

2. Contacts des responsables des associations recensées

N°	Nom de l'organisation	Personne de contact	Contacts de la personne
1.	Association village communautaire (AVC)	OUEDRAOGO Rasmane	70687954
2.	Association des jeunes pour le bien être familiale	OUEDRAOGO Souleymane	78852527
3.	Association des femmes et filles de vie	OUEDRAOGO Mariam	71414701
4.	Association féminine pour le développement du Burkina Faso	OUERDAOGO/NIKIEMA Bibata	70286379
5.	Mouvement 226 citoyen	OUEDRAOGO Adama	72791769
6.	Mouvement Burkina Djigui	MEDAH Reine	72242865
7.	Organisation Démocratique de la Jeunesse (ODJ)	BADINI Issoufou	75009889
8.	Association des jeunes pour le développement (AJD)	OUEDRAGO Mohomed	70671924
9.	Association des Enseignants Educateurs et Protecteurs (A2EP)	OUEDRAGO Mohomed	76744592
10.	Collectif contre l'impunité	DIALLO Djibril	76103404
11.	Conseil provincial des OSC	BELEM Daouda	71857157
12.	Association Tegawende pour le développement	OUEDRAOGO Abdoul Karim	73584439
13.	Association des bâtisseurs de demain	BELEM Daouda	71857157
14.	Association des Jeunes pour le Développement de Thiou	OUEDRAOGO Illassa	60807172 / 79115431
15.	Association TEELBA pour les enfants orphelins	BELEM Oumar	70773703 / 79449940
16.	Coordination communale des femmes	OUARME Aoua	52497035
17.	Association Bang-Nzan	NIAMPA Noufou	71963289
18.	Centre de prise en charge des orphelins et personnes vulnérables	ZONGO Boureima	76992580
19.	Association Mains Unies de Lorum	BOINA Noufou	71973585
20.	Association Action solidaire du Lorum	KONE Yacouba	70535407
21.	Association d'insertion et d'aide aux orphelins	OUEDRAOGO Boureima	
22.	Association des jeunes contre les Fléaux Sociaux au lorum	KINDA Saidou	72189127
23.	Association Horizon Espoir et Solidarité	OUEDRAOGO Illassa	70887536
24.	Association des Jeunes éleveurs de Lorum	OUEDRAOGO Harouna	78262232
25.	Association Song-Koamba de Lorum	ZONGO Djibi	70069432
26.	Association femme et développement (A.F.D)	YOUNGA Bintou	73 04 45 76
27.	Association le Berger	ZIDA Mamadou	70 50 42 01
28.	Cité sans discrimination	OUEDRAOGO Saïdou	76 83 64 44
29.	Association des personnes impactées des mines	OUEDRAOGO Inoussa	71 51 27 11
30.	Atelier Théâtre Forum de Lorum	OULARAMA Abdoul Salam	70 25 56 32
31.	Réseau des facilitateurs du Faso (ReFaso)	OUEDRAOGO Inoussa	60 03 57 58
32.	Mouvement Burkinabè des Droits de l'Homme et des Peuples (MBDHP)		70 62 52 37

3. Existence de document de reconnaissance : récépissé

N°	Nom de l'organisation	Existence de récépissé
1.	Association village communautaire (AVC)	Oui
2.	Association des jeunes pour le bien être familiale	Non
3.	Association des femmes et filles de vie	Non
4.	Association féminine pour le développement du Burkina Faso	Oui
5.	Mouvement 226 citoyen	Oui
6.	Mouvement Burkina Djigui	Oui
7.	Organisation Démocratique de la Jeunesse (ODJ)	Non
8.	Association des jeunes pour le développement (AJD)	Oui
9.	Association des Enseignants Educateurs et Protecteurs (A2EP)	Non
10.	Collectif contre l'impunité	Non
11.	Conseil provincial des OSC	Non
12.	Association Tegawende pour le développement	Oui
13.	Association des bâtisseurs de demain	Oui
14.	Association des Jeunes pour le Développement de Thiou	Oui
15.	Association TEELBA pour les enfants orphelins	Oui
16.	Coordination communale des femmes	Non
17.	Association Bang-Nzan	Oui
18.	Centre de prise en charge des orphelins et personnes vulnérables	Non
19.	Association Mains Unies de Lorum	Oui
20.	Association Action solidaire du Lorum	Oui
21.	Association d'insertion et d'aide aux orphelins	Non
22.	Association des jeunes contre les Fléaux Sociaux au loroum	Oui
23.	Association Horizon Espoir et Solidarité	Oui
24.	Association des Jeunes éleveurs de Loroum	Oui
25.	Association Song-Koamba de Loroum	Oui
26.	Association femme et développement (A.F.D)	Oui
27.	Association le Berger	Non
28.	Cité sans discrimination	Non
29.	Association des personnes impactées des mines	Non
30.	Atelier Théâtre Forum de Loroum	Oui
31.	Réseau des facilitateurs du Faso (ReFaso)	Oui
32.	Mouvement Burkinabè des Droits de l'Homme et des Peuples (MBDHP)	Oui

4. Existence de documents stratégiques: statut, règlement intérieur, manuel de procédure

N°	Nom de l'organisation	Existence d'un statut	Existence d'un règlement intérieur	Existence d'un manuel de procédure
1.	Association village communautaire (AVC)	Oui	Oui	Oui
2.	Association des jeunes pour le bien être familiale	Oui	Oui	Oui
3.	Association des femmes et filles de vie	Oui	Oui	Oui
4.	Association féminine pour le développement du Burkina Faso	Oui	Oui	Oui
5.	Mouvement 226 citoyen	Oui	Oui	Non
6.	Mouvement Burkina Djigui	Oui	Oui	Non
7.	Organisation Démocratique de la Jeunesse (ODJ)	Oui	Oui	Non
8.	Association des jeunes pour le développement (AJD)	Oui	Oui	Oui
9.	Association des Enseignants Educateurs et Protecteurs (A2EP)	Oui	Oui	Non
10.	Collectif contre l'impunité	Oui	Oui	Non
11.	Conseil provincial des OSC	Oui	Oui	Non
12.	Association Tegawende pour le développement	Oui	Oui	Non
13.	Association des bâtisseurs de demain	Oui	Oui	Oui
14.	Association des Jeunes pour le Développement de Thiou	Oui	Oui	Oui
15.	Association TEELBA pour les enfants orphelins	Oui	Oui	Oui
16.	Coordination communale des femmes	Oui	Oui	Non
17.	Association Bang-Nzan	Oui	Oui	Non
18.	Centre de prise en charge des orphelins et personnes vulnérables	Non	Non	Non
19.	Association Mains Unies de Lorum	Oui	Oui	Non
20.	Association Action solidaire du Lorum	Oui	Oui	Non
21.	Association d'insertion et d'aide aux orphelins	Oui	Oui	Oui
22.	Association des jeunes contre les Fléaux Sociaux au lorum	Oui	Oui	Oui
23.	Association Horizon Espoir et Solidarité	Oui	Oui	Oui
24.	Association des Jeunes éleveurs de Lorum	Oui	Oui	Oui
25.	Association Song-Koamba de Lorum	Oui	Oui	Oui
26.	Association femme et développement (A.F.D)	Oui	Oui	Oui
27.	Association le Berger	Oui	Oui	Non

28.	Cité sans discrimination	Oui	Oui	Non
29.	Association des personnes impactées des mines	Oui	Oui	Non
30.	Atelier Théâtre Forum de Loroum	Oui	Oui	Oui
31.	Réseau des facilitateurs du Faso (ReFaso)	Oui	Oui	Non
32.	Mouvement Burkinabè des Droits de l'Homme et des Peuples (MBDHP)	Oui	Oui	Oui

5. Existence d'instances internes de prise de décisions

	Nom de l'organisation	Assemblée générale	Conseil d'administration	Bureau exécutif/Secrétariat exécutif	Secrétariat permanent
1.	Association village communautaire (AVC)	Oui	Non	Oui	Non
2.	Association des jeunes pour le bien être familiale	Oui	Oui	Oui	Non
3.	Association des femmes et filles de vie	Oui	Non	Oui	1
4.	Association féminine pour le développement du Burkina Faso	Oui	Non	Oui	Non
5.	Mouvement 226 citoyen	Oui	Non	Oui	Non
6.	Mouvement Burkina Djigui	Oui	Non	Oui	Non
7.	Organisation Démocratique de la Jeunesse (ODJ)	Oui	Non	Non	Non
8.	Association des jeunes pour le développement (AJD)	Oui	Non	Oui	Non
9.	Association des Enseignants Educateurs et Protecteurs (A2EP)	Oui	Non	Oui	Non
10.	Collectif contre l'impunité	Oui	Non	Oui	Non
11.	Conseil provincial des OSC	Oui	Non	Oui	Non
12.	Association Tegawende pour le développement	Oui	Non	Oui	Non
13.	Association des bâtisseurs de demain	Oui	Non	Oui	Non
14.	Association des Jeunes pour le Développement de Thiou	Oui	Non	Oui	Non
15.	Association TEELBA pour les enfants orphelins	Oui	Non	Oui	Non
16.	Coordination communale des femmes	Oui	Non	Oui	Non
17.	Association Bang-Nzan	Oui	Non	Oui	Non
18.	Centre de prise en charge des orphelins et personnes vulnérables	Oui	Non	Oui	Non
19.	Association Mains Unies de Lorum	Oui	Non	Oui	Non
20.	Association Action solidaire du Lorum	Oui	Non	Oui	Non
21.	Association d'insertion et d'aide aux orphelins	Oui	Non	Oui	Oui
22.	Association des jeunes contre les Fléaux Sociaux au lorum	Oui	Non	Oui	Non
23.	Association Horizon Espoir et Solidarité	Oui	Non	Oui	Non

24.	Association des Jeunes éleveurs de Loroum	Oui	Non	Non	Non
25.	Association Song-Koamba de Loroum	Oui	Non	Oui	Non
26.	Association femme et développement (A.F.D)	Oui	Non	Non	Non
27.	Association le Berger	Oui	Non	Non	Non
28.	Cité sans discrimination	Oui	Non	Oui	Non
29.	Association des personnes impactées des mines	Oui	Non	Non	Non
30.	Atelier Théâtre Forum de Loroum	Oui	Oui	Oui	Oui
31.	Réseau des facilitateurs du Faso (ReFaso)	Oui	Non	Non	Non
32.	Mouvement Burkinabè des Droits de l'Homme et des Peuples (MBDHP)	Oui	Oui	Oui	Oui

6. Existence d'un plan stratégique et d'un plan d'actions

	Nom de l'organisation	Existence de plan stratégique	Existence de plan d'actions
1.	Association village communautaire	Oui	Oui
2.	Association des jeunes pour le bien être familiale	Oui	Oui
3.	Association des femmes et filles de vie	Oui	Oui
4.	Association féminine pour le développement du Burkina Faso	Non	Oui
5.	Mouvement 226 citoyen	Oui	Oui
6.	Mouvement Burkina Djigui	Oui	Oui
7.	ODJ (Organisation Démocratique de la Jeunesse)	Non	
8.	AJD (Association des jeunes pour le développement)	Oui	Oui
9.	Association des Enseignants Educateurs et Protecteurs (A2EP)	Oui	Oui
10.	Collectif contre l'impunité	Non	Oui
11.	Conseil provincial des OSC	Non	Non
12.	Association Tegawende pour le développement	Non	Non
13.	Association des bâtisseurs de demain	Non	Oui
14.	Association Bang-Nzan	Oui	Oui
15.	centre de prise en charge des orphelins et femmes vulnérables	Oui	Oui
16.	Association des Jeunes pour le Développement de Thiou	Oui	Oui
17.	Association TEELBA pour les enfants orphelins	Non	Non
18.	Coordination communale des femmes	Non	Non
19.	Association Mains Unies de Lorum	Oui	Oui
20.	Association Action solidaire du Lorum	Oui	Oui
21.	Association d'insertion et d'aide aux orphelins	Non	Oui
22.	Association des jeunes contre les Fléaux Sociaux au loroum	Oui	Oui
23.	Association Horizon Espoir et Solidarité	Oui	Oui

24.	Association des Jeunes éleveurs de Loroum	Oui	Oui
25.	Association Song-Kamba de Loroum	Non	Oui
26.	Association femme et développement (A.F.D)	Non	Non
27.	Association le Berger	Non	Non
28.	Cité sans discrimination	Non	Non
29.	Association des personnes impactées des mines	Non	Non
30.	Atelier Théâtre Forum de Loroum	Oui	Oui
31.	Réseau des facilitateurs du Faso (ReFaso)	Non	Non
32.	Mouvement Burkinabè des Droits de l'Homme et des Peuples (MBDHP)	Oui	Oui

7. Objectifs poursuivis et missions des associations recensées

	Nom de l'organisation	Objectifs poursuivis	Missions
1.	Association village communautaire	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir le développement socio-économique des communautés 	<ul style="list-style-type: none"> - Apportez sa contribution pour le bien être ; - Apportez secours aux populations ; - Défendre partout l'humanité
2.	Association des jeunes pour le bien être familiale	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre les moyens pour améliorer la santé maternelle ; - Prodiguer des conseils sur la planification familiale ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Développer les capacités des populations à devenir autonomes grâce aux programmes intégrés de développement communautaires
3.	Association des femmes et filles de vie	<ul style="list-style-type: none"> - Veiller au bien-être de la femme et de la jeune fille - Créer des AGR pour les femmes 	<ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à l'épanouissement de la femme dans la société - Contribuer à la protection de l'environnement
4.	Association féminine pour le développement du Burkina Faso	<ul style="list-style-type: none"> - Eduquer la femme et la jeune fille ; - Améliorer la santé maternelle ; - Défendre le droit de la femme 	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir l'égalité des sexes ; - Promouvoir les droits humains
5.	Mouvement 226 citoyen	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir la citoyenneté, le genre et les droits humains 	<ul style="list-style-type: none"> - Susciter une prise de conscience au sein de la population ; - Veiller à la prise de conscience de la question genre
6.	Mouvement Burkina Djigui	<ul style="list-style-type: none"> - Contribution à la protection sociale - Promouvoir le développement durable 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser sur la citoyenneté ; - Participer à la gestion de la cite
7.	ODJ (Organisation Démocratique de la Jeunesse)	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les conditions de vie de la jeunesse - Participer à la lutte du peuple pour un changement véritable 	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des séminaires de formation - Sensibiliser - Faire des interpellations de l'autorité
8.	AJD (Association des jeunes pour le développement)	<ul style="list-style-type: none"> - Servir de cadre de regroupement des jeunes pour échanger autour des questions qui touchent à leurs intérêts et préoccupations - Participer au développement de la province du Yatenga 	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir la solidarité - Réaliser des AGR pour les femmes et les jeunes - Promouvoir le civisme et de la bonne gouvernance
9.	Association des Enseignants Educateurs et Protecteurs (A2EP)	<ul style="list-style-type: none"> - Défendre le droit des enfants, des jeunes et des populations vulnérables. - Contribuer à répondre aux besoins essentiels afin de favoriser l'épanouissement des enfants, des jeunes et des populations vulnérables. - Proscrire quelques fléaux sociaux tels que l'excision, le mariage forcé des enfants et la traite des enfants. 	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la qualité de l'éducation des enfants. - Booster le marché de l'emploi chez les jeunes. - Améliorer l'accès à la justice et à la paix

10.	Collectif contre l'impunité	<ul style="list-style-type: none"> - Défendre les droits de toutes les communautés ; - Bannir les stigmatisations ; - Promouvoir la cohésion social 	<ul style="list-style-type: none"> - Dénoncer les exactions extra judiciaires ; - Promouvoir le vivre ensemble
11.	Conseil provincial des OSC	<ul style="list-style-type: none"> - Défendre les droits humains ; - Promouvoir la bonne gouvernance et le développement économique 	<ul style="list-style-type: none"> - Veiller à la protection des droits humains
12.	Association Tegawende pour le développement	<ul style="list-style-type: none"> - Lutter contre la mendicité des personnes en situation d'handicap en faisant la promotion du droit de travail de ces personnes ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser sur la prise en compte des droits des handicapés
13.	Association des bâtisseurs de demain	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir les droits humains, la citoyenneté, l'entrepreneuriat 	<ul style="list-style-type: none"> - Veillez à la promotion des droits humains, la citoyenneté et l'entrepreneuriat des jeunes
14.	Association Bang-Nzan	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la santé et le cadre de vie - Sensibiliser sur les règles d'hygiène ; - Sensibilisation sur les droits humains 	<ul style="list-style-type: none"> - Former et sensibiliser sur les droits humains, - Formation en élevage, maraichage - Octroyer de crédits ; - Sensibiliser sur les méfaits de l'excision
15.	centre de prise en charge des orphelins et femmes vulnérables	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les femmes et les hommes ; venir en aide aux orphelins et aux personnes vulnérables 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser toute la population de Ouindigui ; - Venir en aide aux orphelins et aux personnes vulnérables
16.	Association des Jeunes pour le Développement de Thiou	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la prise en compte des jeunes dans la prise des décisions, - Identifier et exécuter les actions de développement, - Accompagner la municipalité dans son plan de développement 	<ul style="list-style-type: none"> - Rendre les services de la commune disponible, - Permettre l'épanouissement des jeunes dans la commune
17.	Association TEELBA pour les enfants orphelins	<ul style="list-style-type: none"> - Défendre les enfants ; - Défendre les handicapés ; - Défendre les droits des femmes, des enfants et des orphelins 	<ul style="list-style-type: none"> - Aider les enfants orphelins à s'épanouir ; - Aider les familles démunies ; - Protéger les enfants les plus défavorisés
18.	Coordination communale des femmes	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir les droits de la femme ; - Faire participer les femmes aux activités de la commune 	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les femmes dans l'auto-emploi ; - Chercher des financements auprès des ONG - Plaider pour la question du genre
19.	Association Mains Unies de Lorum	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion des droits humains - Lutter contre les VBG - Renforcer la cohésion sociale 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les capacités - Former et informer - Promouvoir les droits humains
20.	Association Action solidaire du Lorum	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes ; - Contribuer à la promotion du civisme et du patriotisme, - Promouvoir à la protection de l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir la jeunesse ; - Participer activement au développement
21.	Association d'insertion et	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les conditions de vie de population ; - Promouvoir la promotion des enfants 	<ul style="list-style-type: none"> - Défendre les groupes marginalisés ;

	d'aide aux orphelins		<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser sur les droits humains ; - Contribuer au développement
22.	Association des jeunes contre les Fléaux Sociaux au loroum	<ul style="list-style-type: none"> - Lutter contre l'excision et les mariages forces ; - Lutter contre la consommation de la drogue et des boissons frelatées ; - Promotion de la paix 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser et défendre le droit de la femme
23.	Association Horizon Espoir et Solidarité	<ul style="list-style-type: none"> - Contribuer au développement - Améliorer les conditions de vies de la population ; - Promouvoir l'égalité et l'équité au sein de la population 	<ul style="list-style-type: none"> - Participer activement au développement de la commune
24.	Association des Jeunes éleveurs de Loroum	<ul style="list-style-type: none"> - Lutter contre la stigmatisation ; - Promouvoir de l'environnement ; - Soutenir les filles mères 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser, - former et accompagner
25.	Association Song-Kamba de Loroum	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir les droits humains l'éducation le civisme et le patriotisme ; - Prévention de la malnutrition 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser ; - Défendre les droits humains et promouvoir la sante
26.	Association femme et développement (A.F.D)	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion socio-économique des femmes à travers l'implication des femmes dans la gouvernance et la protection des droits humains 	-
27.	Association le Berger	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir la bonne gouvernance et les droits humains 	<ul style="list-style-type: none"> - Veiller à la cohésion et à l'unité nationale
28.	Cité sans discrimination	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir la bonne gouvernance et les droits humains 	-
29.	Association des personnes impactées des mines	<ul style="list-style-type: none"> - Protéger l'environnement et promouvoir les droits des personnes affectées par les exploitations minières 	<ul style="list-style-type: none"> - Aider les personnes impactées par les activités des mines
30.	Atelier Théâtre Forum de Loroum	<ul style="list-style-type: none"> - Conscientiser la population sur les questions des droits humains - Promouvoir la culture 	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir une génération consciente prête à prendre en mains sa propre destinée
31.	Réseau des facilitateurs du Faso (ReFaso)	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir les droits humains à travers la sensibilisation sur les droits humains 	<ul style="list-style-type: none"> - Contribuer au respect des droits humains et à la lutte contre l'insécurité
32.	Mouvement Burkinabè des Droits de l'Homme et des Peuples (MBDHP)	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser l'opinion publique nationale et internationale. - Rechercher des concertations avec les autorités et les pouvoirs publics nationaux, les institutions et organisations internationales de défense des droits de l'homme sur les questions touchant aux droits de l'homme et des peuples. - Démarcher en faveur des personnes devant les juridictions pour des faits d'opinion affirmés et contre des actes arbitraires touchant aux libertés et aux droits fondamentaux de la personne humaine. - Conseiller, assister, orienter et sensibiliser les populations au travers des boutiques de droit situées dans certaines villes du Burkina Faso. 	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir la protection et la défense des droits fondamentaux et des libertés individuelles et collective de la personne humaine dont les principes sont énoncés dans la déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948, dans la charte africaine des droits de l'Homme et des peuples de 1981

8. Domaines d'intervention des associations répertoriées

Nom de l'organisation	Domaines d'intervention
1. Association communautaire village	<ul style="list-style-type: none"> - Droits humains, des Jeunes et des femmes, - Démocratie/Bonne gouvernance, - Education civique/citoyenneté, - Développement communautaire, - Services (santé, eau et assainissement, éducation, etc.), - Environnement et biodiversité, - Culture et sports - Développement social et économique - Gestion des ressources naturelles - Gestion/prévention de conflits - Recherche sociale et économique - Défense des enfants - Défense des groupes marginalisés (Défense des handicapés, Personnes accusées de sorcellerie,)
2. Association des jeunes pour le bien être familiale	<ul style="list-style-type: none"> - Droits humains - Education civique/citoyenneté - Services (santé, eau et assainissement, éducation, etc.) - Défense des enfants
3. Association des femmes et filles de vie	<ul style="list-style-type: none"> - Droits humains, des Jeunes et des femmes, - Démocratie/Bonne gouvernance - Education civique/citoyenneté - Développement communautaire - Services (santé, eau et assainissement, éducation, etc.) - Environnement et biodiversité - Activité syndicale et droits des consommateurs - Développement social et économique - Gestion des ressources naturelles - Gestion/prévention de conflits
4. Association féminine pour le développement du Burkina Faso	<ul style="list-style-type: none"> - Droits humains, des Jeunes et des femmes,
5. Mouvement 226 citoyen	<ul style="list-style-type: none"> - Droits humains, des Jeunes - Démocratie/Bonne gouvernance Services (santé, eau et assainissement, éducation, etc.) - Culture et sports - Gestion/prévention de conflits - Défense des groupes marginalisés (Défense des handicapés, Personnes accusées de sorcellerie,)
6. Mouvement Burkina Djigui	<ul style="list-style-type: none"> - Droits humains, des Jeunes - Démocratie/Bonne gouvernance - Développement communautaire - Environnement et biodiversité - Gestion des ressources naturelles

7. ODJ (Organisation Démocratique de la Jeunesse)	<ul style="list-style-type: none"> - Droits humains, des Jeunes - Services (santé, eau et assainissement, éducation, etc.)
8. AJD (Association des jeunes pour le développement)	<ul style="list-style-type: none"> - Droits humains Droit des Jeunes Droits des femmes/Genre - Démocratie/Bonne gouvernance - Éducation civique/citoyenneté - Développement communautaire - Services (santé, eau et assainissement, éducation, etc.) - Environnement et biodiversité - Culture et sports - Développement social et économique - Gestion des ressources naturelles - Média - Recherche sociale et économique - Défense des enfants - Défense des groupes marginalisés (Défense des handicapés, Personnes accusées de sorcellerie,)
9. Association des Enseignants Educateurs et Protecteurs (A2EP)	<ul style="list-style-type: none"> - Droits humains, des Jeunes et des femmes, - Démocratie/Bonne gouvernance - Education civique/citoyenneté - Services (santé, eau et assainissement, éducation, etc.) - Environnement et biodiversité - Culture et sports - Développement social et économique - Gestion des ressources naturelles - Gestion/prévention de conflits - Défense des groupes marginalisés (Défense des handicapés, Personnes accusées de sorcellerie,)
10. Collectif contre l'impunité	<ul style="list-style-type: none"> - Droits humains, des Jeunes et des femmes, - Démocratie/Bonne gouvernance - Education civique/citoyenneté - Gestion/prévention de conflits - Défense des groupes marginalisés (Défense des handicapés, Personnes accusées de sorcellerie,)
11. Conseil provincial des OSC	<ul style="list-style-type: none"> - Droits humains, des Jeunes et des femmes, - Démocratie/Bonne gouvernance - Education civique/citoyenneté - Développement communautaire - Services (santé, eau et assainissement, éducation, etc.) - Environnement et biodiversité - Culture et sports - Développement social et économique - Gestion des ressources naturelles - Gestion/prévention de conflits - Défense des enfants Défense des groupes marginalisés (Défense des handicapés, Personnes accusées de sorcellerie,)

12. Association Tegawende pour le développement	<ul style="list-style-type: none"> - Droits humains, des Jeunes et des femmes, - Démocratie/Bonne gouvernance - Éducation civique/citoyenneté - Développement communautaire - Services (santé, eau et assainissement, éducation, etc.) - Développement social et économique Défense des groupes marginalisés (Défense des handicapés, Personnes accusées de sorcellerie,)
13. Association des bâtisseurs de demain	<ul style="list-style-type: none"> - Droits humains - Education civique/citoyenneté - Développement communautaire
14. Association Bang-Nzan	<ul style="list-style-type: none"> - Droits humains, des Jeunes, - Services (santé, eau et assainissement, éducation, etc.) - Environnement et biodiversité - Développement social et économique - Gestion/prévention de conflits
15. Centre de prise en charge des orphelins et femmes vulnérables	<ul style="list-style-type: none"> - Droits humains, des Jeunes, - Environnement et biodiversité - Culture et sports - Développement social et économique - Défense des enfants - Défense des groupes marginalisés (Défense des handicapés, Personnes accusées de sorcellerie,)
16. Association des Jeunes pour le Développement de Thiou	<ul style="list-style-type: none"> - Droits humains, des Jeunes, - Démocratie/Bonne gouvernance - Développement communautaire - Culture et sports - Développement social et économique - Gestion/prévention de conflits
17. Association TEELBA pour les enfants orphelins	<ul style="list-style-type: none"> - Droits des femmes/Genre - Défense des enfants - Défense des groupes marginalisés (Défense des handicapés, Personnes accusées de sorcellerie,)
18. Coordination communale des femmes	<ul style="list-style-type: none"> - Droits des femmes/Genre - Développement communautaire - Services (santé, eau et assainissement, éducation, etc.) - Développement social et économique - Défense des enfants
19. Association Mains Unies de Lorum	<ul style="list-style-type: none"> - Droits humains - Education civique/citoyenneté - Services (santé, eau et assainissement, éducation, etc.) - Environnement et biodiversité - Gestion/prévention de conflits
20. Association Action solidaire du Lorum	<ul style="list-style-type: none"> - Droit des Jeunes - Services (santé, eau et assainissement, éducation, etc.) - Environnement et biodiversité - Développement social et économique

21. Association d'insertion et d'aide aux orphelins	<ul style="list-style-type: none"> - Droits humains - Éducation civique/citoyenneté - Développement communautaire - Services (santé, eau et assainissement, éducation, etc.) - Développement social et économique - Défense des enfants - Défense des groupes marginalisés (Défense des handicapés, Personnes accusées de sorcellerie,)
22. Association des jeunes contre les Fléaux Sociaux au loroum	<ul style="list-style-type: none"> - Droits humains, des Jeunes et des femmes, - Services (santé, eau et assainissement, éducation, etc.) - Gestion/prévention de conflits
23. Association Horizon Espoir et Solidarité	<ul style="list-style-type: none"> - Droits humains, des Jeunes et des femmes, - Développement communautaire - Environnement et biodiversité
24. Association des Jeunes éleveurs de Loroum	<ul style="list-style-type: none"> - Droits des femmes/Genre - Environnement et biodiversité - Développement social et économique - Gestion/prévention de conflits - Défense des groupes marginalisés (Défense des handicapés, Personnes accusées de sorcellerie,)
25. Association Song-Kamba de Loroum	<ul style="list-style-type: none"> - Droits humains - Éducation civique/citoyenneté - Services (santé, eau et assainissement, éducation, etc.) - Environnement et biodiversité
26. Association femme et développement (A.F.D)	-
27. Association le Berger	<ul style="list-style-type: none"> - droits de l'homme et des femmes - Cohésion sociale - Scolarisation des enfants en difficulté
28. Cité sans discrimination	-
29. Association des personnes impactées des mines	-
30. Atelier Théâtre Forum de Loroum	<ul style="list-style-type: none"> - Extrémisme violent. - Malnutrition par la promotion des produits locaux. - Santé sexuelle et reproductive.
31. Réseau des facilitateurs du Faso (ReFaso)	
32. Mouvement Burkinabè des Droits de l'Homme et des Peuples (MBDHP)	<ul style="list-style-type: none"> - Droits humains, des Jeunes et des femmes, - Démocratie/Bonne gouvernance, - Education civique/citoyenneté,

9. Principales actions menées au cours des 4 dernières années

Nom de Principales actions menées au cours des 4 dernières années l'organisation		
1.	Association village communautaire	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités des acteurs ; - Création de micro entreprise pour les jeunes et femmes ; - Réalisation de plaidoyer sur les droits humains
2.	Association des jeunes pour le bien être familiale	<ul style="list-style-type: none"> - Lutte contre les mariages précoces ; - Retrait et réinsertion des enfants déscolarisés ; - Octroi de crédit aux femmes
3.	Association des femmes et filles de vie	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation sur l'assainissement ; - Facilitation de l'accès des terres aux femmes ; - Plantation de plus de 500 pieds d'arbres - Octroi de petits crédits aux femmes
4.	Association féminine pour le développement du Burkina Faso	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités des membres ; - Sensibilisation à travers les émissions radio ; - Organisation de plaidoyers et d'interpellation
5.	Mouvement 226 citoyen	<ul style="list-style-type: none"> - Formation en leadership et entrepreneuriat ; - Organisation de journées de salubrités ; - Sensibilisation sur les grossesses indésirées
6.	Mouvement Burkina Djigui	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation de la population sur l'enrôlement biométrique ; - Reboisement de 80 pieds d'arbres sur le site de Yacouba Ouédraogo
7.	ODJ (Organisation Démocratique de la Jeunesse)	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation des populations en rapport avec leurs droits pour revendiquer - Formations à l'endroit de nos militants - Organisation de plaidoyers sur l'assainissement et utilisation d'eau potable
8.	AJD (Association des jeunes pour le développement)	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation sur le bien être familiale - Organisation de dons de sang, - Sensibilisation sur les conséquences de l'excision - Organisation des cours de soutien gratuit et de tournoi de football - Reboisement à Oula - AGR aux femmes et aux jeunes
9.	Association des Enseignants Educateurs et Protecteurs (A2EP)	<ul style="list-style-type: none"> - Cour de soutien aux enfants déplacés internes - Dons de kits scolaires à 150 enfants déplacés internes. - Organisation de journées de sensibilisation sur les effets néfastes des pratiques de l'excision et du mariage forcé. - Organisation de Tournoi de football pour les enfants déplacés.
10.	Collectif contre l'impunité	<ul style="list-style-type: none"> - Dénonciation des tueries de Barfo- Kain -Ouro; - Dénonciations des enlèvements des PDI, des communautés peulh et de leur exécution
11.	Conseil provincial des OSC	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation et plaidoyer auprès des maitres coraniques dans la prévention contre le terrorisme ; - Interpellation des autorités sur l'installation anarchique d'un réseau de communication dans une zone d'habitation

12.	Association Tegawende pour le développement	<ul style="list-style-type: none"> - sensibilisation sur la loi 012 portant protection et promotion des droits des personnes vivants avec un handicap ; - Promouvoir le sport de ces personnes et soutenir les élèves vivants avec un handicap en les rendant visite dans leurs écoles
13.	Association des bâtisseurs de demain	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation sur les élections apaisées dans la commune de Zogoré en 2017 ; - Sensibilisation sur les conflits générationnels en 2019, sur les conflits agriculteurs et éleveurs et sur l'extrémisme violent des jeunes
14.	Association Bang-Nzan	<ul style="list-style-type: none"> - Formations et sensibilisation sur les droits humains, - Formation en élevage ; - Organisation de maraichage - Octroi de crédit ; - Sensibilisation sur les méfaits de l'excision ; - Reboisement et pratique de ZAI
15.	Centre de prise en charge des orphelins et femmes vulnérables	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation et animation ; - Maraichage et élevage
16.	Association des Jeunes pour le Développement de Thiou	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation de la population sur la cohésion sociale et la paix ; - Organisation de journées de reboisement dans les deux écoles A et B de Thiou ; - Organisation de journées de salubrité dans le centre médicale suivie de la communication sur le paludisme ; - Animation d'une rencontre de concertation entre agriculteurs et éleveurs
17.	Association TEELBA pour les enfants orphelins	
18.	Coordination communale des femmes	<ul style="list-style-type: none"> - Cadre de concertation ; - Formation sur la transformation et conservation des tomates, la farine ; - Formation sur la coiffure et le tissage
19.	Association Mains Unies de Lorum	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation sur les VBG, - Promotion des actes d'état Civil, - Reboisement, - Sensibilisation sur la nécessité de vivre ensemble
20.	Association Action solidaire du Lorum	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation sur l'hygiène et assainissement et le covid19, - Organisation de campagne de reboisement
21.	Association d'insertion et d'aide aux orphelins	<ul style="list-style-type: none"> - Lutte contre la malnutrition des enfants, - Accompagnement des victimes basées sur le genre, - Lutte contre le paludisme et le VIH /SIDA; - Soutien aux orphelins
22.	Association des jeunes contre les Fléaux Sociaux au loroum	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation sur l'excision, les mariages forcés, le harcèlement des jeunes filles ; - Sensibilisation sur les IST/SIDA; - Réalisation d'émissions radiophoniques sur la cohésion sociale
23.	Association Horizon Espoir et Solidarité	<ul style="list-style-type: none"> - Identification et soutien des survivants ; - Formations en faveur des organisations communautaire de base ; - Sensibilisation des droits humains

24.	Association des Jeunes éleveurs de Loroum	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation et formation ; - Réalisation de théâtres forums sur les droits des femmes - Organisation de reboisement
25.	Association Song-Kamba de Loroum	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation sur le civisme et le patriotisme ; - soutien des personnes vulnérables ; - sensibilisation sur les IST/ SIDA; - Organisation des activités de reboisement
26.	Association femme et développement (A.F.D)	-
27.	Association le Berger	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation sur les droits de l'homme et des femmes - Cohésion sociale - Scolarisation des enfants en difficulté
28.	Cité sans discrimination	-
29.	Association des personnes impactées des mines	-
30.	Atelier Théâtre Forum de Loroum	<ul style="list-style-type: none"> - Lutte contre l'extrémisme violent. - Lutte contre la malnutrition par la promotion des produits locaux. - Promotion de la santé sexuelle et reproductive.
31.	Réseau des facilitateurs du Faso (ReFaso)	-
32.	Mouvement Burkinabè des Droits de l'Homme et des Peuples (MBDHP)	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation et la conscientisation de l'opinion publique nationale - Assistance directe de personnes devant les juridictions pour des faits d'opinion affirmés et contre tous actes arbitraires touchant aux libertés et droits